

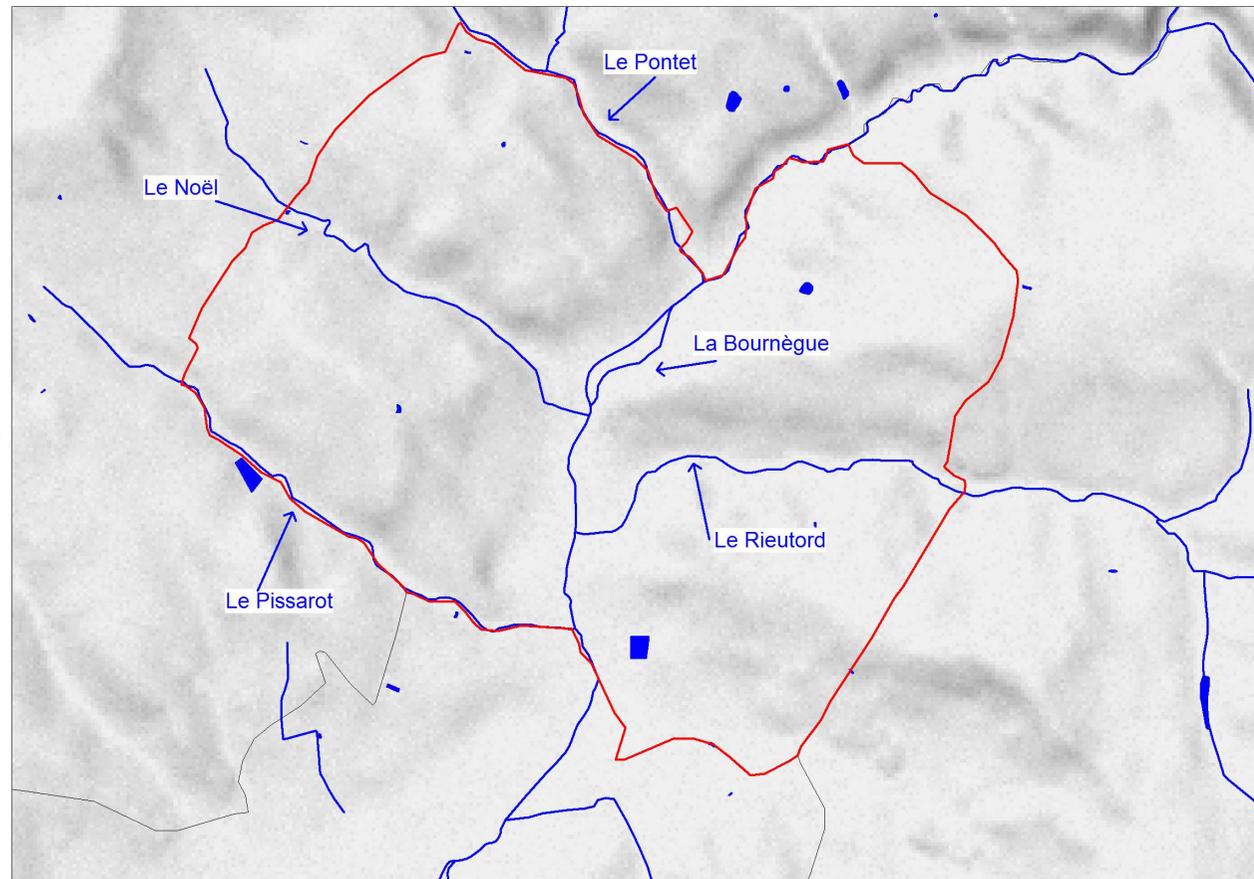
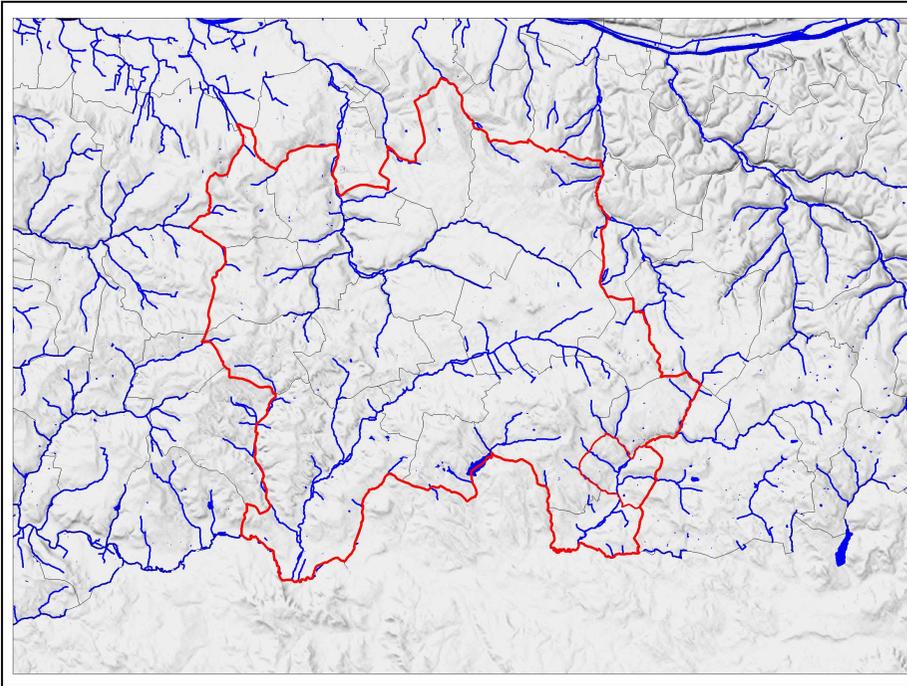
**2<sup>ème</sup> VOLET**  
**ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

## 10 CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE DE FAURILLES

### 10.1 Topographie

Le territoire communal est caractérisé par un plateau fortement entaillé et érodé. Ce plateau est plus ou moins entaillé et corrodé par la vallée de la Bournègue et ses affluents. L'altitude varie de 125 m à 150 m.

Les vallons et vallées relativement encaissés sont localisés à une altitude variant de 125 m à 80 m au niveau de la vallée de la Bournègue, entre Prunet et Fonvive.



## 10.2 Pédologie

**Selon la carte des aptitudes des terres du département** établie par l'INRA de Bordeaux (J.H. Durand), la commune de Faurilles est constituée de 4 systèmes (cf. carte N° 4 ci-après) :

### **Système des Calcaires tertiaires**

Dans ce système ont été rassemblés les terrains tertiaires qui apparaissent sur la carte géologique, affleurements calcaires durs. Il s'agit :

-des Calcaires à Astéries : à topographie ondulée, avec fréquemment des bancs de calcaires tendres.

-des calcaires de Castillon, qui se rencontrent sous les calcaires à Astéries ; Ils sont plus durs et souvent meulés. Ils forment des encoffements étroits qui n'apparaissent guère sur la carte géologique.

Ces deux calcaires, du Miocène, se trouvent à la bordure Ouest du département où ils supportent des vignobles de qualité et dans l'Est du l'Entre-Deux-Mers, où ils sont encore le domaine de la vigne. Il en est de même du calcaire de Monbazillac dont le vignoble est célèbre. Tous ces calcaires ont subi la même évolution pédogénétique et les sols qui se sont formés sont des sols bruns calcaires, plus ou moins épais ou, plus rarement, des rendzines minces. La texture est toujours fine, les matières organiques sont peu abondantes (elles atteignent rarement 3%), le pH est élevé,

Supérieur à 8 et le calcaire y est souvent présent. Toutes ces propriétés concourent à donner des sols à structure stable, et à bonnes réserves hydriques et nutritives.

*Aptitudes agronomiques* : Lorsque l'épaisseur de terre est suffisante, la vocation de ces terres est la viticulture, qui peut donner des vins de haute qualité ; il peut être nécessaire d'épierrer si la profondeur de terre est inférieure à 50 cm. Les arbres fruitiers sont à leur place dans ces terrains qui, apparemment, ne craignent pas l'excès d'eau. Maïs, céréales et cultures maraîchères y sont aussi à leur place.

*Génie civil* : Terrains stables et non agressifs.

### **Système des Boulbènes**

Il comprend les alluvions anciennes en bordures des vallées de l'Isle et du Dropt, il se développe aussi sur les molasses de l'Agenais, sur les parties les plus hautes de l'Est de l'Entre-Deux-mers et sur les molasses du Fronsadais. Les sols de ce système sont des sols lessivés hydromorphes, caractéristiques, avec des accumulations d'argile à faible profondeur et une texture à sables fins dominants.

Ils sont faiblement humifères et non calcaires, ce qui a pour conséquence une structure très instable et un régime hydrique extrêmement défavorable. Le ph est acide et varie entre 5,5 et 6,5.

*Aptitudes agronomiques* : le facteur limitant de ces terres est leur régime hydrique, en effet elles sont battantes et présentent un mauvais drainage interne ; au printemps, l'excès d'eau gêne les travaux et elles se dessèchent facilement du fait de leur texture.

Si l'acidité est excessive, les forêts de chênes noirs et de pins maritimes peuvent être conseillés, ainsi que les châtaigneraies. La vigne est partout à sa place sauf dans les bas-fonds qui seront réservés aux prairies. Le pêcher convient bien aux parties hautes qui se ressuient facilement, ainsi que le pommier et le poirier, plus rustiques. Le prunier y est à proscrire. Les plantes sarclées (pomme de terre par exemple) donnent de très bons résultats. Le maïs a parfois du mal à lever lorsque l'humidité est trop forte, mais il peut donner de bons résultats. Les céréales d'hiver y réussissent ; Tabac, tomate, asperge et chou-fleur y sont des cultures prospères.

Pour toutes ces terres, il faut travailler les sols au bon moment, répéter les façons superficielles, cultiver en planches bombées ou en billons, apporter beaucoup de matières organiques, chauler et fertiliser convenablement.

*Génie civil* : Terrains instables, ayant tendance à glisser en masse ; il faudra donc se méfier des excès d'eau. Non agressifs ; l'emploi de matériaux « souples » (tubes acier), est conseillé.

### **Système des Terreforts Calcaires (TC)**

Ce système occupe de grandes superficies en bordure des vallées de la Dordogne et du Dropt. La pente est moyenne et irrégulière, orientée vers le Nord le long de la Dordogne, vers le Sud et le Sud-Est dans la vallée du Dropt. Les sols formés sont des sols bruns, bruns calciques ou bruns calcaires, à texture moyenne en surface, à structure polyédrique sous culture, grumeleuse sous prairie. Ils présentent une bonne activité biologique sur 30 cm. Sous cet horizon, le terrain, toujours calcaire, devient plus argileux avec une structure polyédrique. Enfin, entre 80 cm et 1m, apparaît la roche mère. Relativement bien pourvus en matières organiques, 2 à 5 %, bien décomposée, le C/N est voisin de 10. Bien que le calcaire total puisse atteindre 60 %, le calcaire actif ne dépasse pas 10 %.

*Aptitudes agronomiques* : Ces terrains sont favorables à l'agriculture, leur profondeur étant suffisante pour toutes les cultures. Cependant, le relief est irrégulier, l'érosion et la tendance à glisser, qui s'observe par les déformations de la route départementale 14 par exemple, constituent des contraintes dont il faut tenir compte.

*Génie civil* : Ces terrains sont peu stables et risquent de glisser. Ils ne sont pas agressifs.

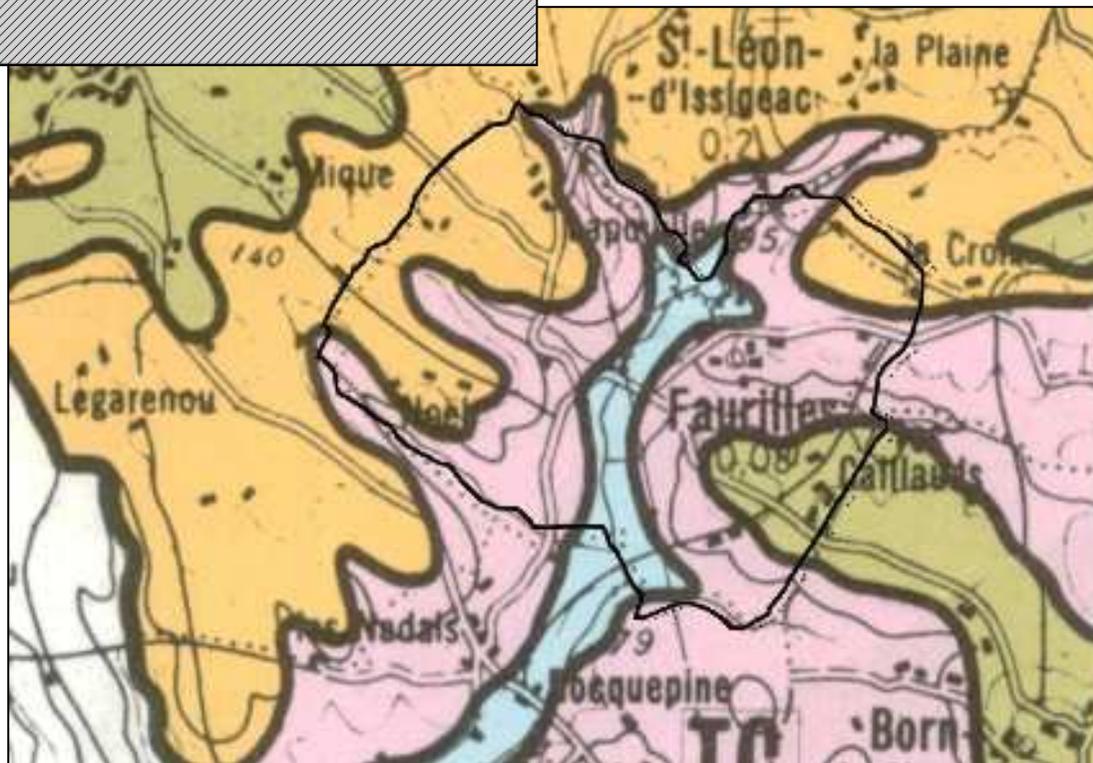
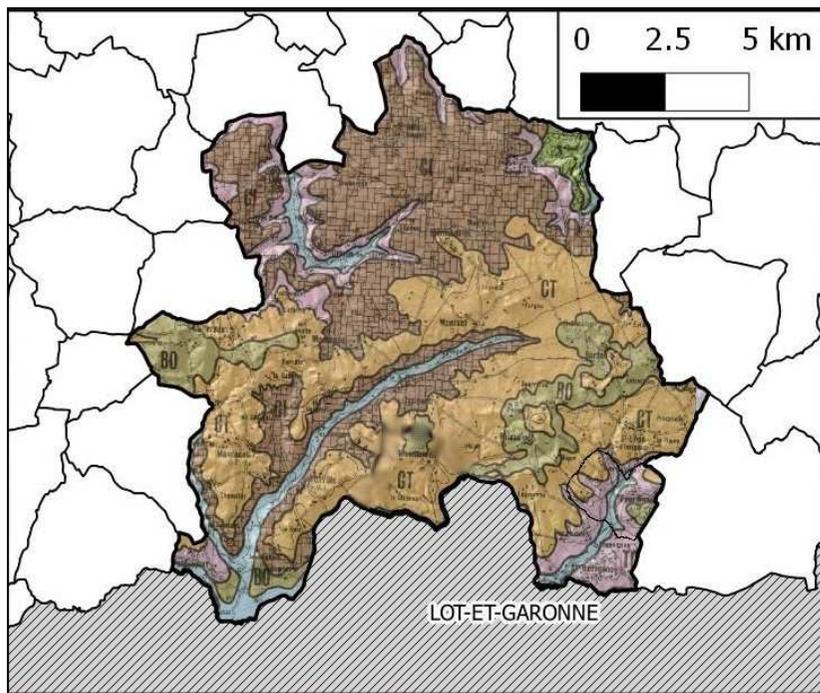
### **Le système des bas-fonds inondables**

Ces terrains sont inondables en hiver et l'eau peut y séjourner longtemps.

Les sols qui s'y rencontrent sont des Gley de surface et d'ensemble, à texture hétérogène, le plus souvent fine. Engorgés longtemps par l'eau, ils se rapprochent des vertisols lorsqu'ils sont drainés. Ils sont peu ou pas calcaires et présentent une nappe peu profonde, à peu près permanente.

*Aptitudes agronomiques* : malgré leur fort potentiel nutritif, leurs propriétés physiques et hydriques rendent ces terres difficiles à cultiver. Leur vocation normale est la prairie pour le pâturage ou la fauche ou la plantation de peupliers.

*Génie civil* : terrains instables en raison de leur forte teneur en argile qui leur confère des propriétés de gonflement et de retrait importantes. Pour les adductions d'eau, l'utilisation de tubes relativement souples est conseillée. Non agressifs.



SYSTEMES		
(XG)	CRISTALLIN GRENU	
(XS)	CRISTALLIN SCHISTEUX	
(SA)	SEDIMENTS ANCIENS	
(CP)	CAUSSES DU PERIGORD	
(CV)	CAUSSES VERTS	
(TG) (TGF)	TERRES DE GROIES FACIES FORESTIER	
(Ch)	CHAMPAGNES	
(SS)	SARLADAIS	
(Sid) (Sid/B)	SIDEROLITHIQUE FACIES DE LA BESSEDE	
(CI)	ISSIGEAC	
(CT)	CALCAIRES TERTIAIRES	
(BO)	BOULBENES	
(TC)	TERREFORTS CALCAIRES	
(SP)	SABLES DU PERIGORD	
(G)	GRAVES	
(AA)	ALLUVIONS ANCIENNES	
(BF)	BAS - FONDS INONDABLES	
(VS)	FACIES DES VALLEES SECHES	
(T)	FACIES TOURBEUX	
(VT)	VERTISOLS	
(TR)	TERRASSES RECENTES	
(AM)	ALLUVIONS MODERNES	
(GV)	GLACIS DES VALLEES	

### 10.3 Hydrologie

En général, les fossés présents permettent un bon drainage des eaux de ruissellement. On ne trouve pas de zone de cuvette ni de zone inondable sur le secteur.

Faurilles est drainé par le ruisseau de la Bournègue (affluent du Dropt), d'écoulement Nord/Sud.

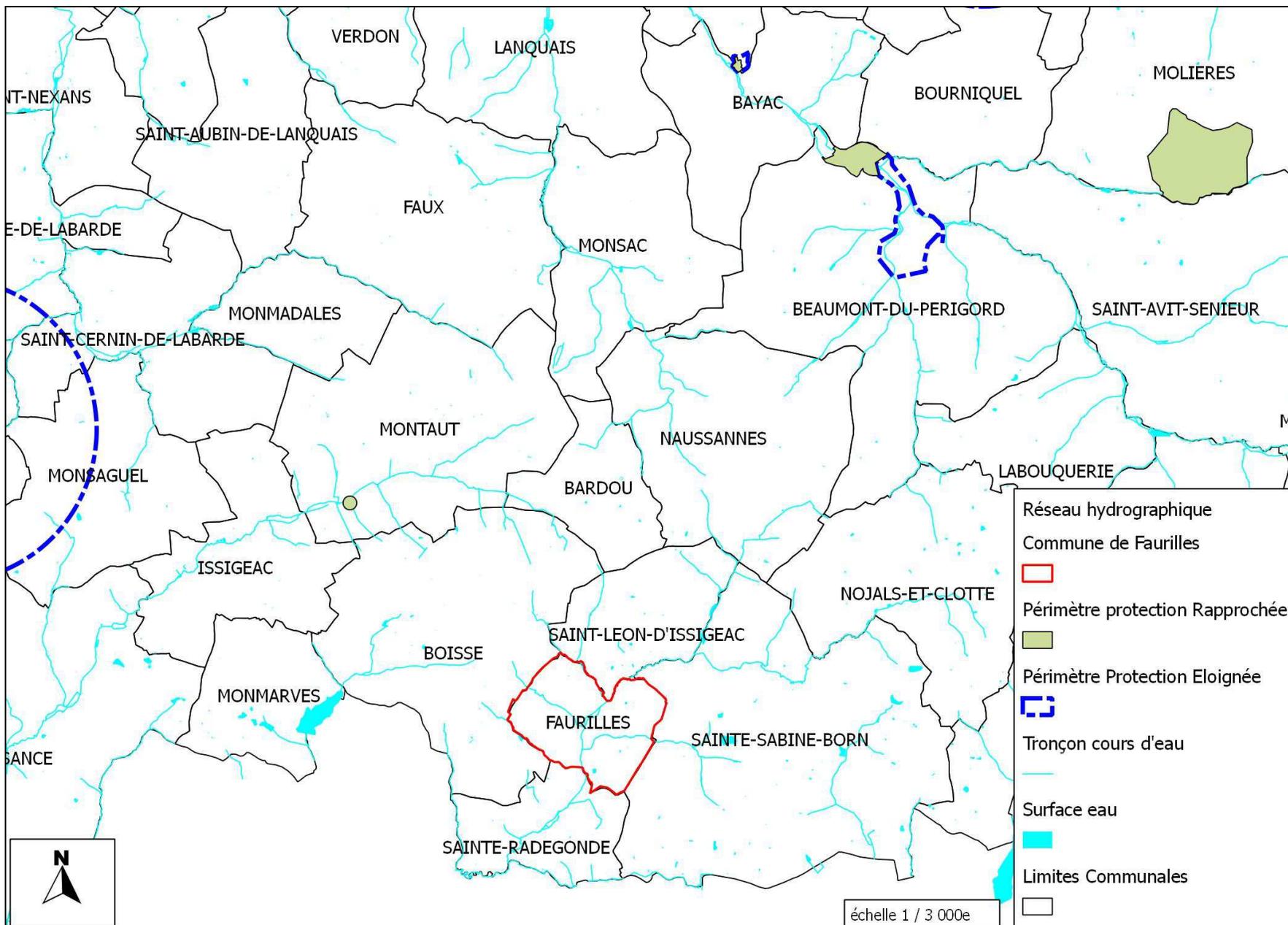
Les principaux affluents présents sur le territoire communal étant :

- En rive droite : - le ruisseau du Pontet en limite communales Nord – Ouest
  - Le ruisseau de Noël, dans la partie centrale
  - Le ruisseau le Pissarot en limite communale Sud – Ouest

En rive gauche : - Le ruisseau de Rieutord, dans la partie centrale.

Aucun captage en eau potable ne se situe sur le territoire communal.

Carte N° 11 : Le réseau hydrographique (source IGN)



## **11 MILIEUX NATURELS**

Les milieux naturels d'intérêts sur le territoire de la commune de Faurilles se composent des collines agricoles mixtes ouvertes, des grands ensembles boisés, des corridors du réseau hydrographique (vallée de la Bournègue), qui ont fait l'objet d'un inventaire en ZNIEFF de par leur intérêt floristique.

### **11.1 Les zones sensibles**

#### **11.1.1 Les ZNIEFF**

Le territoire communal est concerné par une ZNIEFF (cf. carte N°5 ci-après) :

- ZNIEFF de type 1 : Vallée de la Bournègue.

Les zones agricoles les plus favorables sont celles où se maintient une forte diversité de cultures.

#### **11.1.2 Le site Natura 2000**

**Au-delà de ce site, la zone Natura 2000 la plus proche se situe à plus de 10 km au Nord de la commune ; il s'agit des carrières de Lanquais.**

## Caractère général du site

### Classes d'habitats

Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)

### Couverture

100%

**Autres caractéristiques du site** : Anciennes carrières souterraines.

**Qualité et importance** : Site accueillant 6 espèces différentes en hiver.

Il est important pour l'hibernation du *Rhinolophus ferrum-equinum* et du *myotis emarginatus*.

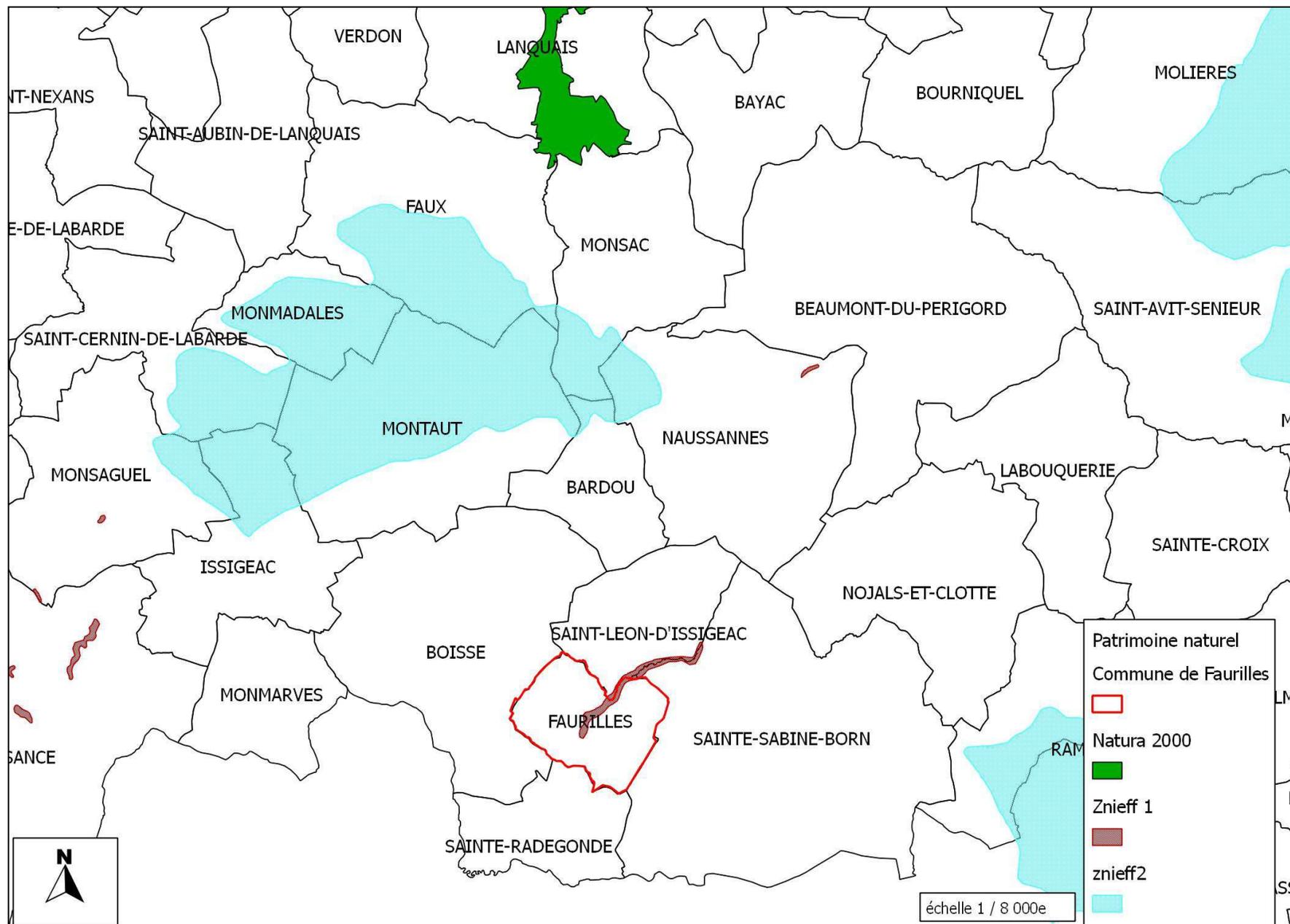
Ce site apparaît comme d'intérêt national dans le plan de conservation des Chauves-souris en Dordogne.

**Vulnérabilité** : Il s'agit d'une carrière désaffectée.

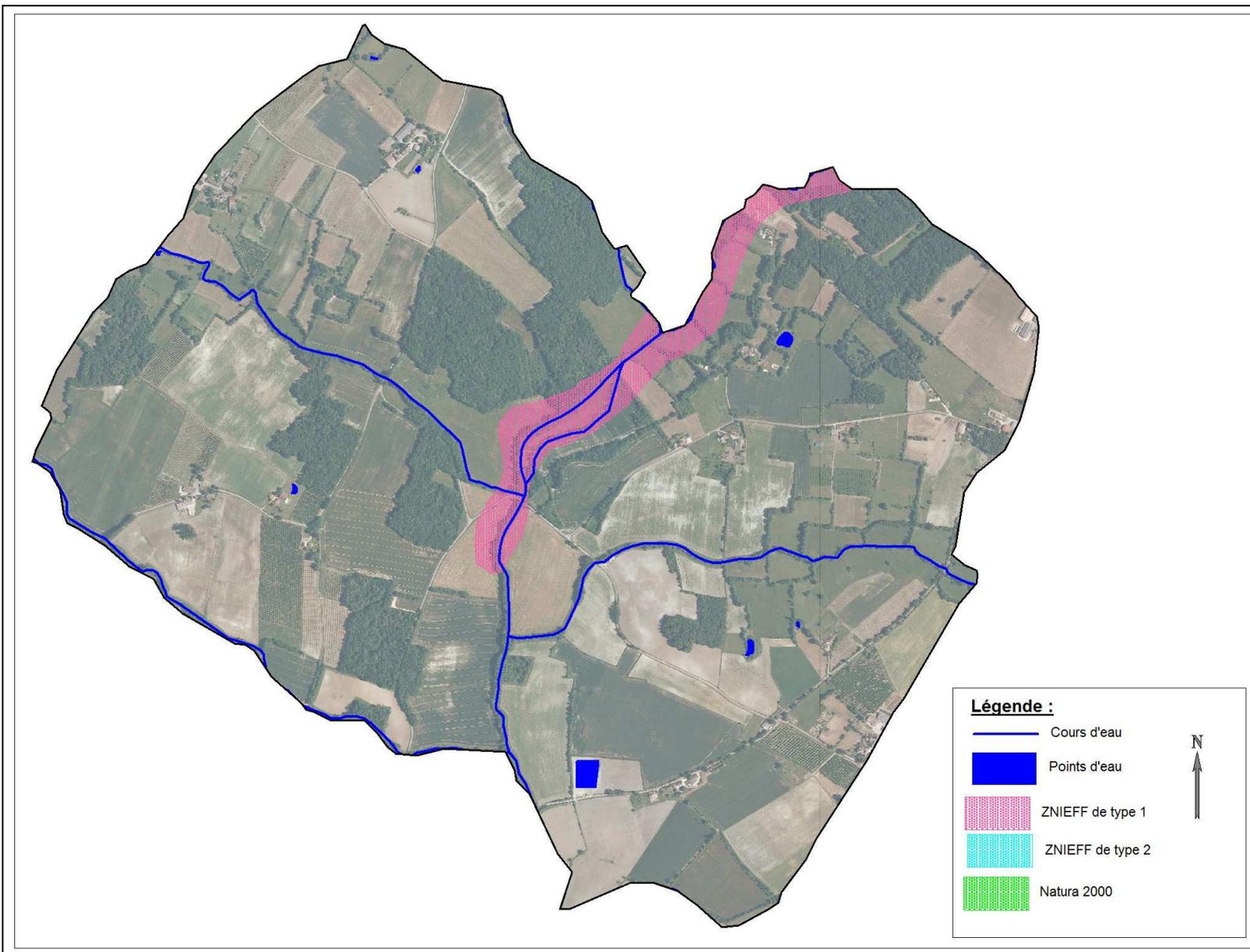
**Les menaces éventuelles sur le site sont liées aux dérangements provoqués par des visiteurs ou au risque de fermeture du site pour raisons de sécurité.**

La carte communale de Faurilles n'est pas soumise à évaluation environnementale, ni à l'étude de cas par cas. Cependant, au regard de la distance séparant le site Natura 2000 du projet touristique, et vu la vulnérabilité du site, on peut donc conclure au fait qu'il n'y aura pas d'impacts directs ou indirects sur le site Natura 2000.

Carte N° 12 – Aspect administratif et réglementaire (source DIREN aquitaine)



**Carte N° 13 : Milieux Naturels**



### 11.1.3 Les zones humides

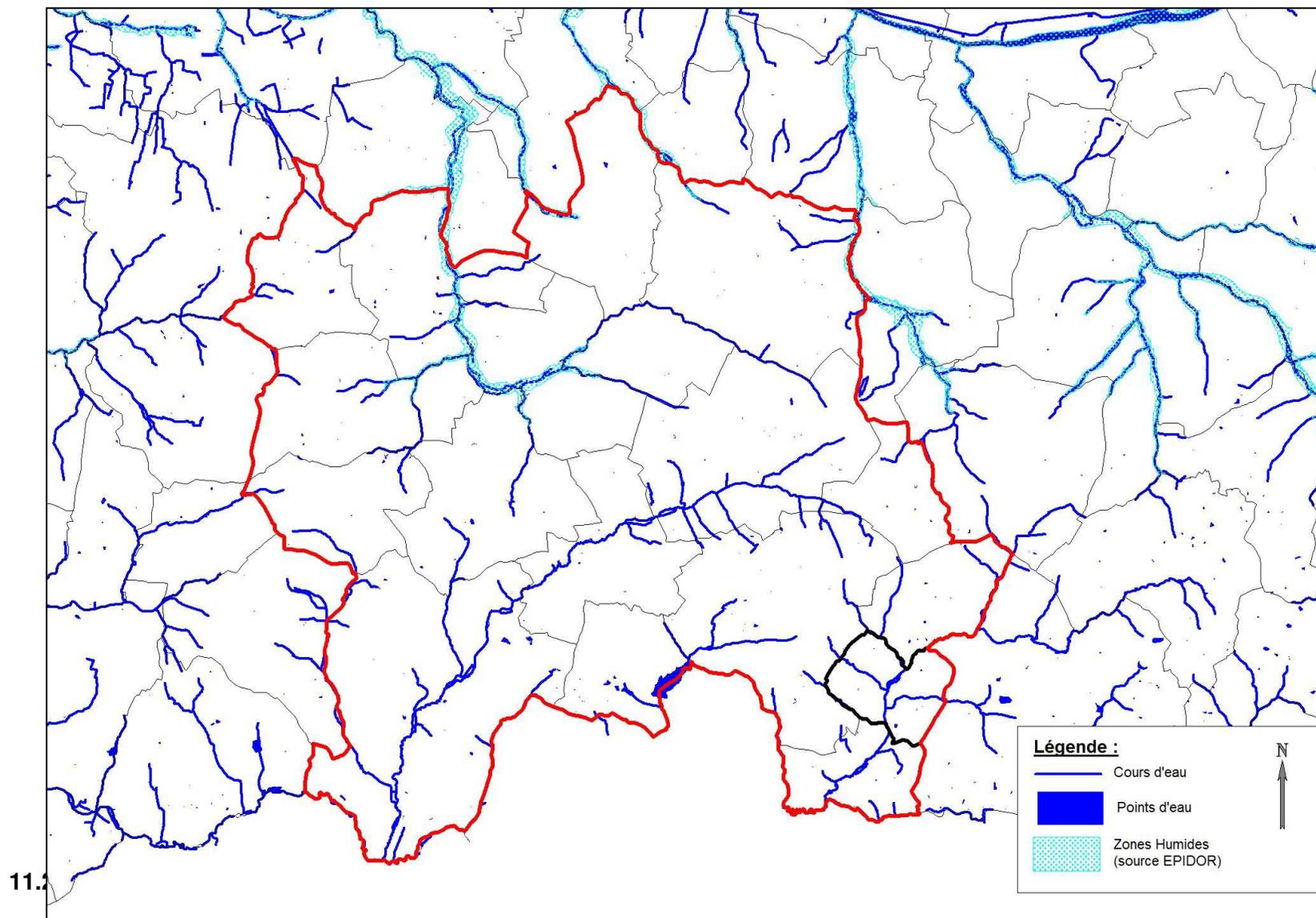
« *La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général.* » Loi sur le développement des territoires ruraux 2005.

Pour EPIDOR, aucune zone humide n'est recensée sur la commune.

L'étude d'Epidropt est en cours.

(Carte ci-après)

Carte N° 14 – Carte des zones humides et des cours d'eau – source Epidor



## 11.2 Les boisements

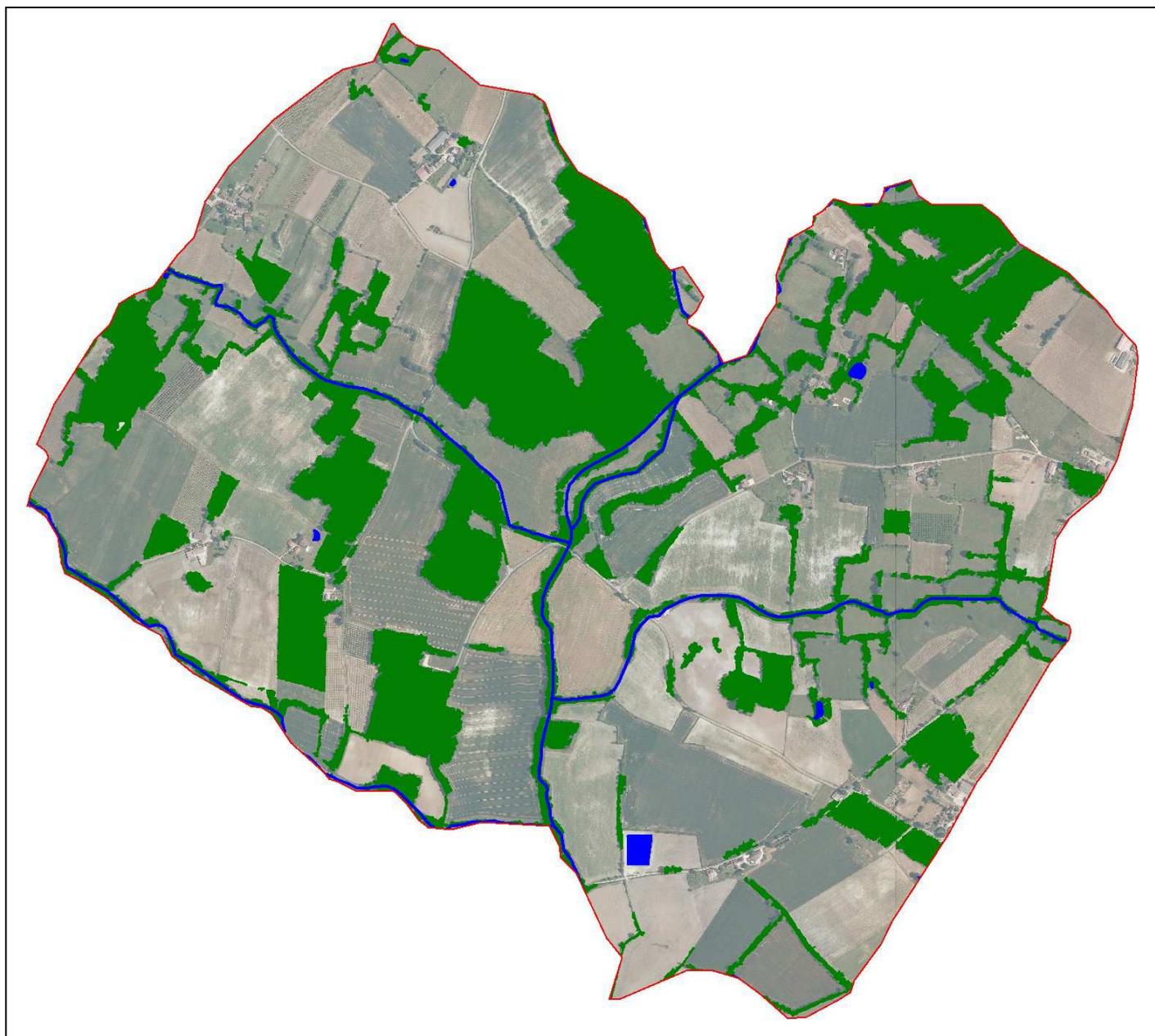
On compte 55 ha de bois et forêt sur les 430 ha de superficie communale.

Essentiellement présents sur la partie nord et Ouest du territoire communal, ils sont moyennement développés et le type de peuplement est variable suivant la nature des sols.

Sur les sols calcaires, dominant la chênaie pubescente.

Sur les sols plus frais et plus profonds, la chênaie charmée se développe et la chênaie acidophile atlantique est présente sur les sols acides liés au sidérolithique.

Présence de ripisylves notamment le long des cours d'eau.



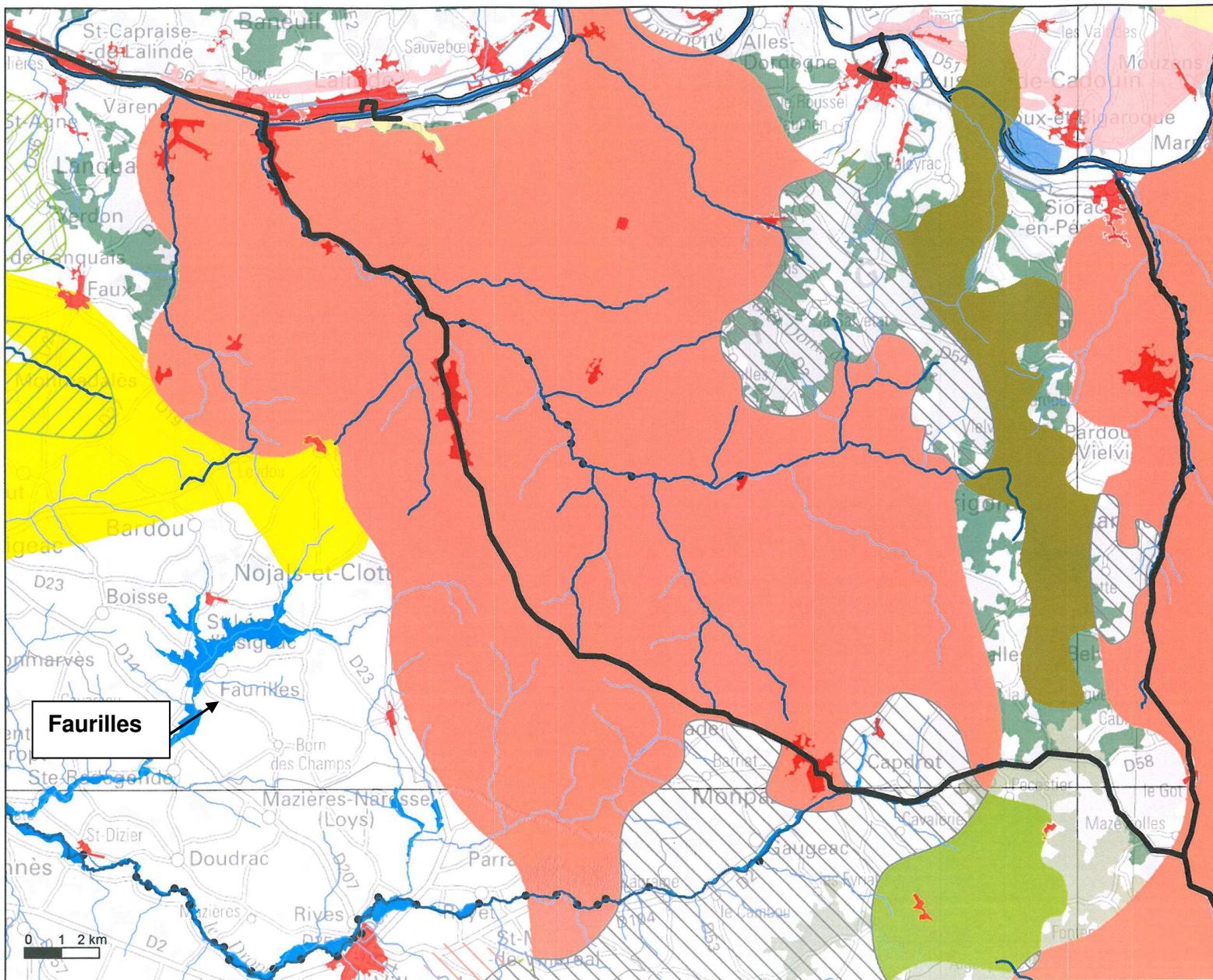
### **11.3 Trame verte et bleue**

Le SRCE est un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseaux écologiques, habitats naturels) et visant le bon état écologique de l'eau imposée par la directive cadre sur l'eau.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, pour lequel l'enquête publique s'est déroulée du 27 avril au 5 juin 2015, relève que pour la commune de Faurilles, le milieu humide, situé sur la partie centrale du territoire communal, est un réservoir de biodiversité. Ce réservoir longe les cours d'eau.

Le SCOT du Bergeracois approuvé en décembre 2014, met en avant un élément agricole remarquable dans la trame verte et bleue, il s'agit de la zone de bocage caractérisée par un maillage dense en haies.

**Cf. cartes ci-après.**



**TRAME VERTE ET BLEUE REGIONALE**

**Réserveires de biodiversité**  dont obligatoires

- Multi sous-trames
- Milieux côtiers : dunaires et rocheux
- Milieux humides
- Pelouses et prairies de piémont et d'altitude
- Plaines agricoles à enjeu de biodiversité
- Pelouses sèches
- Landes  Landes à caractère temporaire (tempête Klaus)
- Systèmes bocagers
- Milieux rocheux d'altitude
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Boisements de conifères et milieux associés
- Enjeu spécifique chiroptères

**Corridors**

- Multi sous-trames
- Milieux humides
- Pelouses sèches
- Systèmes bocagers
- Boisements de conifères et milieux associés
- Boisements de feuillus et forêts mixtes
- Landes

**Cours d'eau**

- Cours d'eau de la Trame Bleue

**ELEMENTS FRAGMENTANTS**

**Infrastructures linéaires de transport**

- Liaisons principales et Liaisons régionales >5000v/
- Autoroutes ou type "autoroutier"
- Projet LGV GPSO - Priorité 2030
- Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- Voies ferrées électrifiées

**Zones urbanisées**

- Zones urbanisées > 5 ha

**Obstacles sur les cours d'eau de la Trame bleue**

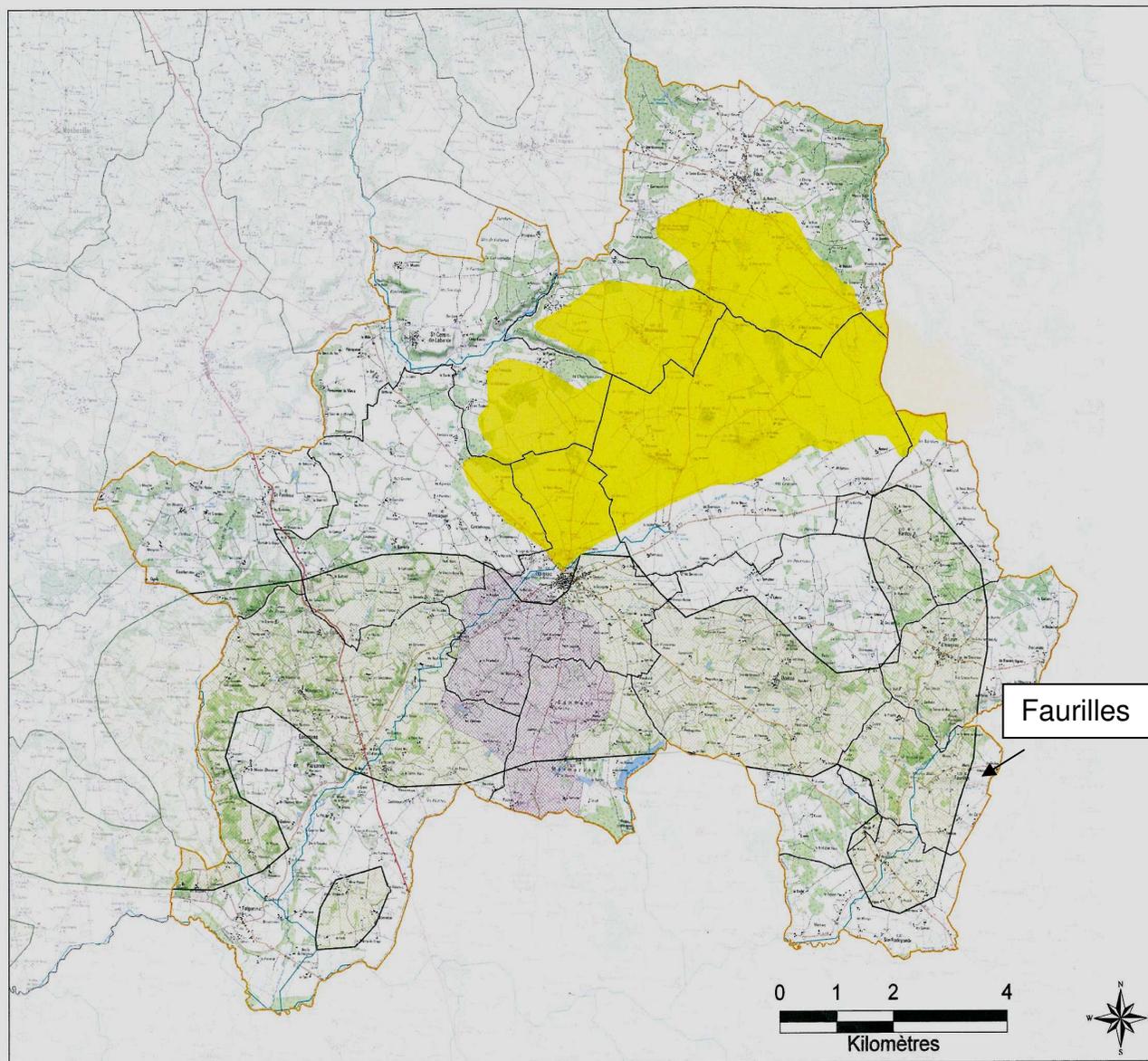
- 

**AUTRES ELEMENTS**

- Autres cours d'eau (hors Trame bleue)
- Limites de la région
- Limites des départements

Attention : la cartographie est exploitable au 1/100 000 et ne doit pas faire l'objet de zoom pour son utilisation ou son interprétation. La lecture de cette cartographie doit s'accompagner de la lecture des autres volets du SRCE notamment les volets b) et c).

Fonds cartographique : ©IGN - SCAN2500 - BDCarto®  
Donnée : DREAL Aquitaine (2013) - Etude TERA (2011)



### Légende

#### Éléments agricoles remarquables

- Plateau d'Issigeac : oiseaux de plaine
- Vignes : zones denses en tulipes
- Bocage : zones denses en haies
- Secteur du Plateau d'Issigeac
- Territoire SCoT
- Limites communales
- Hydrographie

Source : IGN BDCARTHAGE - GEOFLA / SDAGE / ONEMA / - Cartographie Biotope, 2013

## **12 RISQUES ET NUISANCES**

### **12.1 Risques recensés**

#### **Inondation**

La commune n'est pas concernée par ce risque.

#### **Eau de ruissellement**

La commune n'est pas concernée par ce risque.

#### **Risque retrait gonflement des argiles**

La commune est concernée par le risque retrait gonflement des argiles (Cf. annexe 3).

Le règlement type définissant les modalités de construction sur sol argileux est disponible en annexe ainsi que sur le site des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Eau-Risques/Risques-naturels/Risques-retrait-gonflement-sols-argileux/Reglement-type-argile>.

#### **Risque termites**

La totalité du territoire du département de la Dordogne est considérée comme une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

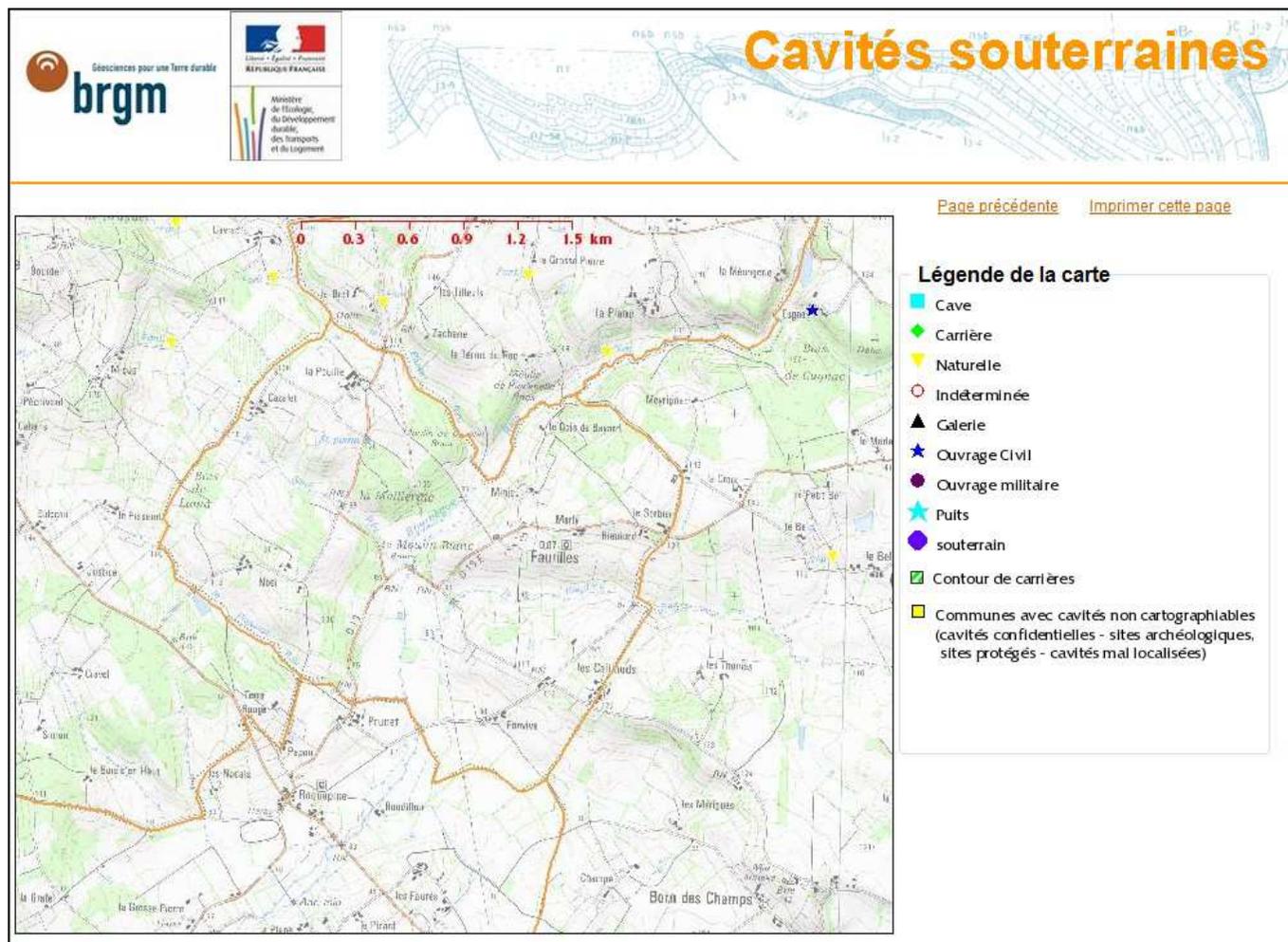
*« Toute transaction immobilière portant sur le foncier bâti devra être accompagnée d'un état parasitaire établi depuis moins de 3 mois à la date de signature de l'acte authentique ».*

#### **Risques naturels et technologiques**

La commune n'est pas concernée par ce risque.

## Phénomènes souterrains

Le BRGM n' a pas identifié de cavités sur le territoire communal .



## Risque sismique

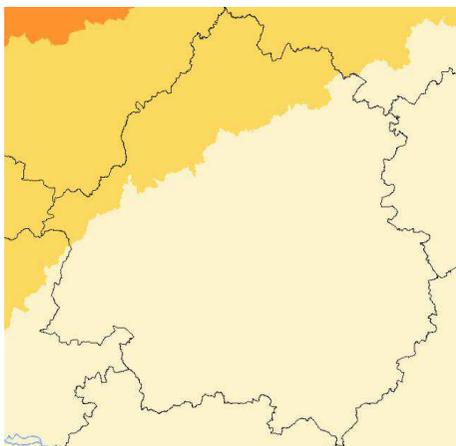
La commune est concernée par ce risque avec un niveau de sismicité de 1 (niveau très faible).

Risques sismiques Dordogne 24 (source : [www.risques-sismiques.fr](http://www.risques-sismiques.fr))

Zone de sismicité du territoire français en vigueur au 1er Mai 2011  
Carte d'aléa sismique du département de la Dordogne (24) Périgueux

### **Dordogne (24) : tout le département zone de sismicité très faible, sauf :**

- les cantons de Bussière-Badil, Mareuil, Nontron, Saint-Pardoux-la-Rivière, Verteillac : zone de sismicité faible ;
- les communes d'Allemans, Bourg-du-Bost, Cantillac, Celles, Chaleix, Champagnac-de-Belair, Chapdeuil, La Chapelle-Montmoreau, Chassaignes, Chenaud, Comberanche-et-Epeluche, La Coquille, Creyssac, Festalemps, La Gonterie-Boulouneix, Grand-Brassac, Parcoul, Paussac-et-Saint-Vivien, Petit-Bersac, Ponteyraud, Puymangou, Quinsac, Ribérac, La Roche-Chalais, Saint-Antoine-Cumond, Saint-Aulaye, Saint-Jory-de-Chalais, Saint-Julien-de-Bourdeilles, Saint-Just, Saint-Martin-de-Fressengeas, Saint-Pancrace, Saint-Paul-la-Roche, Saint-Pierre-de-Frugie, Saint-Priest-les-Fougères, Saint-Privat-des-Prés, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Villars, Villeteureix : zone de sismicité faible.



Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite "à risque normal", le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

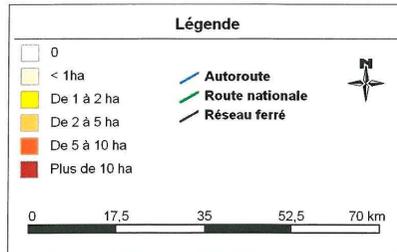
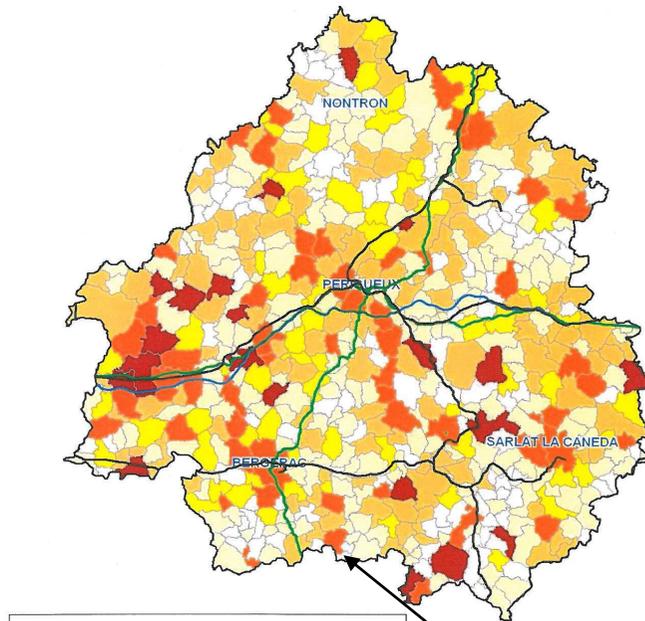
- 1° Zone de sismicité 1 (très faible)
- 2° Zone de sismicité 2 (faible)
- 3° Zone de sismicité 3 (modérée)
- 4° Zone de sismicité 4 (moyenne)
- 5° Zone de sismicité 5 (forte)

## Risque incendie de forêt

La commune de Faurilles est concernée par des aléas faibles. Aucune surface brûlée n'a été recensée sur la commune entre 2001 et 2007 (voir cartes ci-après et annexe 4 – données forestières et réglementation).



Surfaces brûlées par commune (2001-2007)

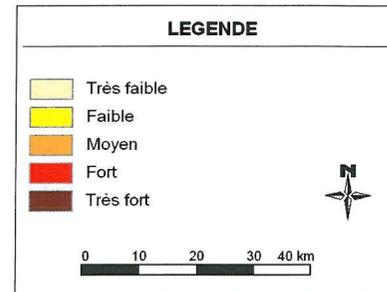
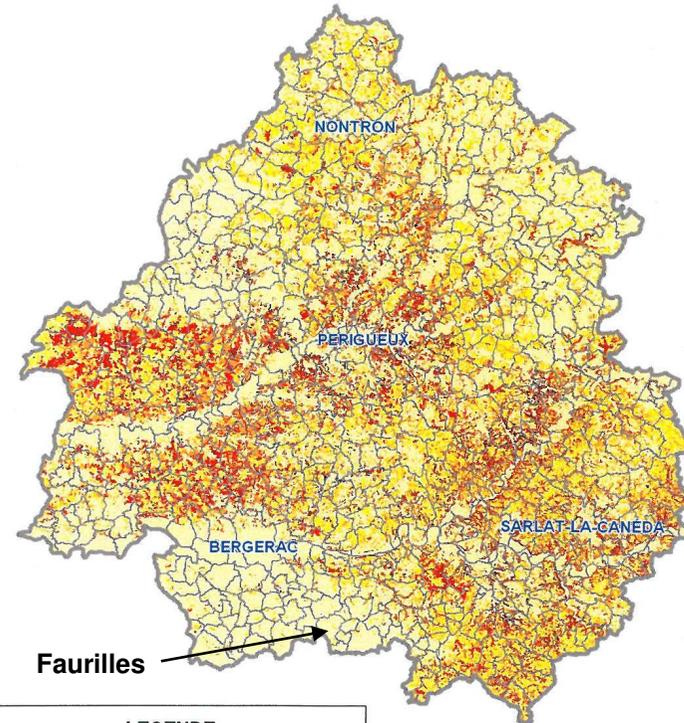


Faurilles

Atlas feu de forêt Dordogne



Aléa feu de forêt



Atlas feu de forêt Dordogne

### Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	27/07/2012	02/08/2012

## 12.2 Nuisances sonores

La commune de Faurilles n'est pas concernée.

## 12.3 Recensement des sites et sols pollués

Suivant l'inventaire historique de sites industriels et activités de service du BRGM (bases de données BASOL et BASIAS), aucun site n'est inventorié sur la commune.